

SOCIÉTÉ

# Énergie, un pari (risq



# ué) à 300 milliards...



**Hors cadre.** Emmanuel Macron, ici sur le parc éolien offshore de Saint-Nazaire, en septembre 2022. L'Élysée et Matignon tentent d'imposer leur choix par décret, sans l'avis du Parlement.

SEBASTIEN SALON-HOUMIS/SIPA

**Insensé ?** Nucléaire sous-exploité, énergies renouvelables démesurées, prévisions irréalistes : malgré ces incohérences, le gouvernement veut imposer sa nouvelle programmation énergétique.

PAR GÉRALDINE WOESSNER

Les sénateurs qui assistaient, ce 10 mars, à un colloque sur les implications de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), que le gouvernement s'apprête à adopter par décret en avril, en sont restés sonnés. « *Imaginez que nous sommes en janvier 2035* », entame ce matin-là le haut-commissaire à l'Énergie atomique, Vincent Berger, en exposant un graphique hérissé de creux et de pics représentant la production des sources d'énergie. « *Les plans du gouvernement ont été appliqués : le solaire a été multiplié par 4, l'éolien par 3,3, et la demande en électricité a augmenté, en France, de 22 % [...]. Avec une météo identique à celle d'aujourd'hui, cela donnerait : pendant 10 jours en janvier, le parc de centrales nucléaires serait entièrement éteint pour absorber le surplus des énergies renouvelables une partie de la journée*, explique le physicien. *Bien sûr, en 2035, nous aurons développé des flexibilités et, peut-être, des moyens de stockage par batteries... Mais le risque est bien de se payer deux parcs entiers, utilisés à moitié. Et, si la demande est moins forte que prévu, ce sera pire !* » Scénario noir, qui verrait les industriels plier bagage et la facture d'électricité des particuliers presque doubler. Irréaliste ?

La PPE, document stratégique qui fixe les priorités énergétiques

de la France sur dix ans, déchaîne à nouveau les passions. Maintes fois reportée, la version 2025-2035, 3<sup>e</sup> mouture, aurait dû être adoptée par le Parlement en 2024, mais la dissolution a rendu l'exercice si complexe que le gouvernement a finalement décidé de l'imposer par décret. Et la décision – c'est un euphémisme – ne passe pas. « *On ne peut pas engager 300 milliards de dépenses publiques sur quinze ans sans passer par le Parlement, c'est une aberration démocratique !* » tempête le sénateur Vincent Delahaye (LR, Essonne), à l'origine, avec son collègue Stéphane Piednoir, d'une lettre adressée fin mars au Premier ministre, signée par 165 sénateurs. « *Nous demandons une étude d'impact complète et un vote au Parlement. On ne joue pas avec l'avenir énergétique de la France sur un coin de bureau.* » À l'Assemblée, Marine Le Pen fait planer la menace d'une censure. D'autres peaufinent déjà, si le décret était adopté, un recours au Conseil d'État. « *Tout cela relève un peu du théâtre politique, mais pas seulement* », admet, gêné, un proche de Matignon. « *Ce texte a été préparé avant la crise énergétique et la guerre en Ukraine. Certains paramètres peuvent paraître obsolètes...* »

Obsolètes, seulement ? Le texte, déclinaison pratique de notre stratégie nationale bas carbone, s'inscrit dans le cadre européen du Fit for 55, visant la réduction de ...

## SOCIÉTÉ

●●● 55 % des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030. Pour décarboner dans les délais, la part des énergies fossiles dans le mix énergétique total du pays, actuellement de 60 %, devra être tombée à 30 % en 2035. À l'inverse, la consommation d'électricité devra passer de 458 térawattheures (TWh) à une fourchette de 666 à 708 TWh. Mais comme les réacteurs nucléaires promis par Emmanuel Macron à Belfort ne sont pas attendus avant 2038, toute la croissance repose sur les énergies renouvelables : dans les dix prochaines années, le solaire doit donc quadrupler (de 20 à 90 TWh), l'éolien terrestre doubler, et l'éolien offshore exploser, passant de 1,9 à 71 TWh, avec la mise en service d'une quarantaine de parcs au large des côtes françaises.

**Faux-semblants.** Sur le papier, le plan est idéal, et il permettrait à la fois un verdissement accéléré, le maintien des dernières industries du pays et des économies substantielles en réduisant notre dépendance au gaz et au pétrole importés. Pour justifier ces volumes, la PPE mise sur une électrification massive – voitures, pompes à chaleur, industries décarbonées... Mais voilà : l'économie va mal, les signaux sont au rouge et l'électrification patine. La demande en électricité stagne à son niveau de 2005. En 2024, la France a exporté 100 TWh – un record –, faute de consommation interne. « Ni la rénovation des bâtiments (85 000 dossiers financés en 2024 contre 200 000 attendus), ni le développement des véhicules électriques (moins de 300 000 immatriculations contre 430 000 attendues en 2024), ni la décarbonation de l'industrie n'ont été à la mesure des prévisions », s'alarme Vincent Berger. Et cette surproduction coûte cher. Les énergies renouvelables (ENR), prioritaires, forcent le nucléaire à jouer les variables d'ajustement. En 2024, 30 TWh de production nucléaire ont ainsi été « effacés » afin de faire de la place aux électrons intermittents, qu'on ne sait pas stocker.

La nouvelle PPE mise sur le développement des « flexibilités » (le décalage des consommations) pour éviter les tensions. Mais à quel prix ? « On teste les limites du système », s'inquiète un ingénieur d'EDF. Dans un rapport récent, l'inspecteur général pour la sûreté nucléaire et la radioprotection d'EDF s'alarmait de ces variations de charge – jusqu'à 40 % de la puissance en quelques heures – « qui ne sont pas sans risque pour la sûreté du système électrique (dont le blackout) ni sans contrainte sur le fonctionnement des installations ». EDF vient de lancer une étude pour évaluer l'impact économique et l'effet sur les matériaux de ces brusques modulations imposées aux réacteurs, mais ses résultats ne sont pas attendus avant 2026. « On avance à l'aveugle en risquant notre fleuron énergétique », tonne l'ex-président

forcer les réseaux électriques (dont 37 milliards, selon RTE, pour le seul raccordement des parcs éoliens offshore). Les subventions aux renouvelables représenteraient, elles, une centaine de milliards d'euros. « Les subventions pour 45 GW d'éolien offshore pourraient atteindre 18 milliards par an d'ici à 2050, prédit le fondateur et ex-président de RTE, André Merlin. Mais les coûts complets (raccordement, adaptation des réseaux, pertes) sont absents des projections. » « Et pour cause ! » tempête le sénateur Vincent Louault (LR, Indre-et-Loire), qui a passé ces dernières semaines à auditionner, pour le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), les acteurs de la transition énergétique, afin de vérifier que les dizaines de milliards de subventions consenties dans le cadre du plan France 2030 étaient stratégiquement employés.

### Une étrange stratégie qui « coûtera une blinde ! » selon Luc Rémont.

de l'Assemblée nationale Bernard Accoyer, à la tête de l'association Patrimoine nucléaire et climat (PNC). Quelques mois avant d'être brutalement remercié, le 22 mars, par les autorités, le patron d'EDF Luc Rémont s'était lui aussi ému de cette étrange stratégie, lors du Forum économique breton : « Si on continue de raccorder à tout va en pensant que ça ne coûtera rien... Mais ça coûtera une blinde ! »

Combien, exactement ? Le gouvernement ne le dit pas. Et les observateurs qui ont épluché la PPE se perdent en conjectures. « En adoptant le texte par décret, le gouvernement se dispense de toute étude d'impact », grince Stéphane Piednoir, à la tête d'un Office parlementaire de l'évaluation des choix scientifiques et technologiques qui n'a, regrette-t-il, jamais été consulté.

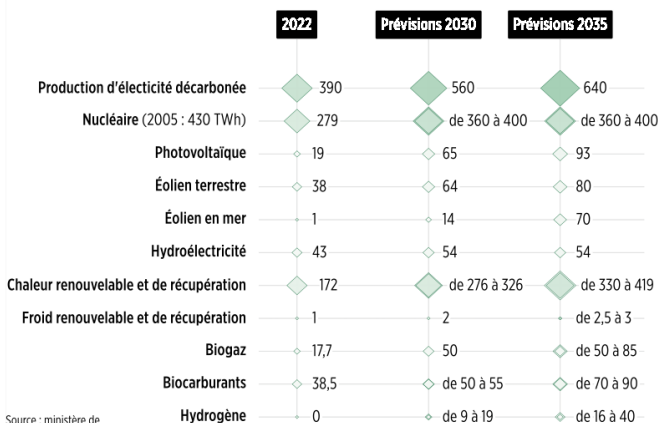
D'ici à 2040, 200 milliards d'euros seraient investis par RTE (Réseau de transport de l'électricité) et Enedis pour développer ou ren-

**« Mythe, gabegie ».** Le rapport de ce « comité de surveillance » sera remis le 8 avril. Il promet quelques passages corrosifs. « La PPE prévoit jusqu'à 8 GW de capacités d'électrolyse en 2035 pour produire de l'hydrogène vert, alors qu'il n'existe rien aujourd'hui. C'est une légende urbaine, un mythe ! tranche-t-il. La technologie n'est pas mûre. Les électrolyseurs sont bloqués à 10 MW, ils ne supportent pas l'intermittence, contrairement à ce qu'on nous avait vendu. On a pris des années de retard. Il faut cesser cette gabegie... »

Les mêmes incertitudes pèsent sur l'avenir de l'éolien offshore, alors qu'une filière française naissante compte sur la PPE – et sur les appels d'offres qu'elle pourra déclencher – pour vraiment s'implanter. Dans le port de Saint-Nazaire, les bateaux ont entamé leurs allers-retours au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier, où les câbles électriques, protégés de demi-coques en fonte *made in France*, sont installés pour relier les 61 éoliennes du futur parc, au large de la Vendée. Mâts et pales géantes attendent d'être bientôt installés, stockés avec les nacelles dans l'usine Siemens Gamesa, qui achève

**OBJECTIF 2035 : LIMITER LES ÉNERGIES FOSSILES À 30% DU MIX ÉNERGÉTIQUE**

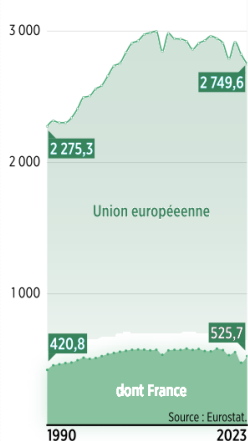
Objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) en TWh



Source : ministère de la Transition écologique.

**19% DE L'ÉLECTRICITÉ PRODUITE DANS L'UE EST FRANÇAISE**

Production brute d'électricité, en TWh



aussi la construction des futures éoliennes du parc de Dieppe-Le Tréport. L'État s'est engagé à acheter, durant vingt ans, leur électricité à 160 € le MWh. Les Chantiers de l'Atlantique, qui fourniront les sous-stations électriques, tournent à plein régime. Mais ensuite ? Pour contourner les polémiques sur les nuisances supposées de ces infrastructures, le gouvernement entend privilégier des projets d'éolien flottant, plus éloigné des côtes.

**De nombreuses failles.** Le 27 décembre 2024, l'appel d'offres AO6 pour deux parcs flottants en Méditerranée a été attribué à 85,90 € le MWh. Un prix « compétitif », s'est félicité le ministère de la Transition écologique. Mais un prix « sans lien avec la réalité », admet un familier du dossier. « Ces 85,90 €, c'est du vent – sans jeu de mots. Le raccordement n'est pas inclus. RTE prend en charge les câbles et les stations de conversion, et là, c'est le contribuable qui paie. »

Pourquoi cette opacité dans les documents officiels ? « Pour verrouiller des appels d'offres avant que le Parlement ne s'en mêle, et lancer une

vague de projets ENR coûte que coûte, dès 2025 », soupçonne Vincent Delahaye. Le projet AO6 prévoit des turbines de 22 MW qui n'existent pas encore à l'échelle industrielle. « Siemens a un prototype mais rien de commercial n'est attendu avant 2028, au mieux. Sinon, ce seront des turbines chinoises », confie le spécialiste de l'offshore Patrick Belenfant, ex-DG de Bourbon Wind. Installer ces monstres de 300 m de hauteur

**« Adopter le texte par décret dispense Matignon de toute étude d'impact. »** Stéphane Piednoir

exige des navires spécialisés : « Il n'existe que 10 bateaux dans le monde capables de lever des éoliennes de plus de 15 MW, et on en aura besoin de 12 d'ici à 2030-2035. À ma connaissance, aucune commande n'a été passée. » Le port devra être agrandi, explique Sophie Cochard, directrice des opérations au port de Saint-Nazaire : « Nos quais sont trop petits pour ces turbines géantes. Les agrandir coûtera 235 millions d'euros, nous avons fait une demande au

près de France 2030. » En coulisses, les porteurs du projet l'admettent : « Le calendrier prévoit une mise en service en 2031, mais ce sera plutôt 2034. Si tout va bien... » Un calendrier proche de celui des nouveaux réacteurs nucléaires. Patrick Belenfant pointe une autre faille : « Les grands énergéticiens ne sécurisent pas la supply chain. Les ETI françaises doivent investir dans leur outil industriel mais, sans visibilité sur les contrats, personne ne bouge. » Ces appels d'offres, lancés à la hâte sous la pression des lobbys des renouvelables, risquent d'accoucher de projets intenable – ou de dépendre de technologies étrangères, au détriment d'une filière locale.

Ex-ministre déléguée à l'Énergie, Olga Givernet défend « des filières stratégiques qu'on ne peut pas sacrifier ». Pourtant les acteurs du solaire critiquent, eux, une forme de « double discours » : alors que la puissance installée de panneaux photovoltaïques doit quadrupler, la loi d'accélération des renouvelables (2023) alourdit les projets de tracasseries administratives – permis, compensations ...

## SOCIÉTÉ

... environnementales, recours citoyens –, ajoutant des surcoûts. « On veut du solaire, mais on le tue dans l'œuf. [...] Est-ce que les Français savent que l'électricité est deux fois plus taxée que le gaz ? » Une incohérence qui exaspère les acteurs des renouvelables. Alors que la PPE anticipe des milliards d'investissement dans de nouvelles capacités de production pour décarboner son économie, les taxes sur l'électricité augmentent, les aides à l'achat de voitures électriques ou de pompes à chaleur s'amenuisent... « L'incitation par le boulet au pied, c'est un concept curieux », persifle un énergéticien.

**(Mauvaises) surprises.** Cette déconnexion entre ambitions et réalités techniques trahit une stratégie dictée par l'urgence politique plus que par la cohérence. Les conséquences financières s'annoncent brutales. « D'ici à 2035, le prix doublera pour les particuliers, et il grimpera de 30 % pour les industriels », prédit André Merlin. Il sera tiré par les prix d'achat élevés des renouvelables garantis par l'État et par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (Turpe), qui « dépassera 100 € par MWh », pense-t-il. La Commission de régulation de l'énergie (CRE), qui fixe le montant du Turpe, n'a pas réalisé d'étude prospective.

« Le drame de l'exécutif est qu'il est incapable de faire des choix », s'agace Stéphane Piednoir. Il rallie le nucléaire – 6 EPR2, mais après 2035 –, dope l'éolien offshore, hors de prix, bricole sur le solaire sans lever les blocages... « On fait du "en même temps" énergétique : tout et son contraire, sans priorité claire », tacle le sénateur. Les lobbys des renouvelables comblent ce vide, imposant des appels d'offres précipités là où manque une stratégie de long terme. « Le gouvernement n'a pas de politique énergétique, juste des annonces pour cocher des cases européennes », griffe un ex-ministre.

« Cette PPE présente deux problèmes de fond, confie un conseiller du pouvoir. Le premier, c'est qu'elle ne fait pas de choix, elle veut plus de tout :



**À l'horizon.** Les pales des éoliennes qui équiperont le parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier, entreposées sur la base logistique de Siemens Gamesa, dans le port de Saint-Nazaire. Sept projets d'éolien offshore planifiés par la PPE sont en cours de développement.

solaire, éolien, biomasse, géothermie... Les masses attendues de production d'électricité ne sont pas corrélées à la moindre forme de réalité. Le second problème, c'est que notre réflexion sur les conséquences pour le système électrique d'un afflux massif de renouvelables, et surtout de solaire, n'est pas encore mature. Nous découvrons les enjeux de la modulation du nucléaire, du déséquilibre du réseau dans le Sud au printemps et en été... Le phénomène est très nouveau, on ne peut pas en tirer de conclusions définitives.»

Il serait donc urgent... d'attendre ? Une hérésie, pour le président du Syndicat des énergies renou-

mentaire avant de signer un décret. Car des portes de sortie existent. Vincent Berger suggère d'« envisager un scénario où la demande en électricité resterait inférieure à 500 TWh d'ici à 2030 », dans l'hypothèse où le Fit for 55 ne serait pas atteint, et où elle augmenterait ensuite à un rythme plus lent. « Les investissements nécessaires seraient beaucoup moins importants », argue-t-il. D'autres suggèrent « un doublement des ENR d'ici à 2035 » – une trajectoire modeste, mais jugée plus réaliste.

### Électoralement explosif.

Adopté la semaine dernière en commission à l'Assemblée nationale, dans le cadre du projet de loi simplification, un amendement du député (Horizons) d'Indre-et-Loire Henri Alfandari a placé dans le texte les jalons d'un débat dans l'hémicycle sur la planification énergétique, inscrivant le principe d'une stratégie « à soixante ans » à adopter au Parlement avant 2026. Une façon de ne pas laisser le RN s'emparer, seul, d'un sujet aussi crucial pour l'industrie, et électoralement explosif. « Notre excédent actuel nous donne du temps. Temporisons, lançons les études d'impact sur le mix le plus optimal, évaluons les risques », a plaidé, le 1<sup>er</sup> avril, un groupe de parlementaires. La balle est, désormais, dans le camp de l'exécutif ●

**« Le prix grimpera de 100 % pour les particuliers, et de 30 % pour les industriels. »** André Merlin

velables, Jules Nyssen, qui martèle, à raison, que « la décarbonation est un objectif aussi structurant que l'agriculture », et que, pour se développer, les filières françaises, soumises à une concurrence internationale féroce, notamment de la Chine, ont besoin d'une réglementation « stable et claire ».

Depuis Matignon, François Bayrou entend les critiques, et il retient pour l'instant son stylo, le temps d'envisager les modalités possibles d'un débat parle-

Gérard Larcher

## « Maintenant, il faut avancer ! »

« **Aberration démocratique** ». Le président du Sénat exige un débat parlementaire sur la politique énergétique et plaide pour un nucléaire plus ambitieux que ne le prévoit le gouvernement.

**Le Point:** Le gouvernement s'apprête à adopter la PPE pour la période 2025-2035 par décret. Plusieurs de vos collègues dénoncent une « aberration démocratique ». Partagez-vous ce sentiment ?

**Gérard Larcher:** Absolument. Je l'ai dit au Premier ministre et lui ai demandé de poursuivre l'examen parlementaire de la proposition de loi portée par notre collègue, Daniel Gremillet, que le Sénat a adoptée le 16 octobre dernier. J'ai également saisi la présidente de l'Assemblée nationale en ce sens.

Il me paraît incompréhensible que le Parlement ne puisse se prononcer sur une question aussi importante pour l'avenir du pays que la politique énergétique, en vue d'accélérer la transition énergétique, de préserver la compétitivité de notre industrie, le pouvoir d'achat des ménages, et de conforter notre souveraineté.

Je rappelle enfin que la loi énergie-climat de 2019 a prévu qu'une loi quinquennale détermine « les objectifs et fixe les priorités d'action de la politique énergétique nationale ». Le Parlement ne peut être dessaisi de ses prérogatives pour quelque motif que ce soit !

**Son coût est estimé à 300 milliards d'euros sur quinze ans. Pensez-vous que le Parlement devrait avoir un rôle dans l'évaluation et la validation de ces choix énergétiques ?**

C'est évidemment son rôle. Au Sénat, nous avons pris nos responsabilités. Depuis plusieurs années, les travaux et rapports du Sénat ont invariablement appelé à une relance du nucléaire ambitieuse et durable, seule à même d'assurer l'essentiel de nos besoins électriques d'ici à 2050. Cette filière a été trop longtemps délaissée, victime d'une stratégie erratique.

**La proposition de loi Gremillet, adoptée à l'automne au Sénat, vise à renforcer le contrôle parlementaire sur les décisions énergétiques. Cette initiative peut-elle s'appliquer au contexte actuel ?**



**Dubitatif.** Gérard Larcher, sénateur des Yvelines et président du Sénat : « Le Parlement ne peut être dessaisi de ses prérogatives pour quelque motif que ce soit ! »

Le gouvernement aurait dû présenter un projet de loi en application des nouvelles dispositions de la loi énergie-climat de 2019. Il ne l'a pas fait. Le Sénat s'en est saisi. Maintenant, il faut avancer.

**165 sénateurs ont demandé une étude d'impact et un débat parlementaire dans une lettre au Premier ministre. Quelles suites le Sénat prévoit-il de donner à cette démarche ?**

Je partage leurs interrogations. Nous avons besoin d'un cadre clair, cohérent et robuste pour préparer l'avenir énergétique du pays dans de bonnes conditions. La commission d'enquête, présidée par Franck Montaugé et rapportée par Vincent Delahaye, avait tracé les perspectives pour la production, la consommation et le prix de l'électricité aux horizons 2035 et 2050. Le débat doit maintenant se poursuivre au Parlement autour de la proposition de loi de Daniel Gremillet dont l'Assemblée est saisie.

**Avec une consommation d'électricité qui stagne et des incertitudes sur les renouvelables, le Sénat juge-t-il nécessaire un réexamen des objectifs de la PPE avant sa mise en œuvre ?**

Je ne vois pas de raison de remettre en question l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Dans cette perspective, la programmation pluriannuelle doit fixer des objectifs intermédiaires en matière d'énergies renouvelables et de nucléaire, énergie cruciale pour fournir à notre pays une énergie pilotable, accessible et décarbonée. Je constate que le projet de PPE du gouvernement est en retrait sur le nucléaire. La proposition de loi que nous avons votée l'automne dernier prévoit d'engager la construction des six EPR2 d'ici à 2026, puis de huit EPR2 supplémentaires et de petits réacteurs modulaires d'ici à 2030. J'observe également que le projet du gouvernement est moins ambitieux sur l'hydroélectricité, alors qu'elle est la deuxième source d'électricité décarbonée dans notre pays ●

PROPOS RECUEILLIS PAR GÉRALDINE WOESSNER